



Paris le 22 janvier 2020

Lettre ouverte à Madame Marie Noelle Lienemann, Présidente de la Fédération des Coopératives hlm et aux membres du collège employeur de la Commission paritaire

Madame la Présidente,

A l'occasion de vos vœux vous avez présenté 20 causes à promouvoir et à défendre en 2020. Vous déclarez notamment que «*la vraie méthode pour valoriser le travail : augmenter fortement le SMIC et les salaires* ». Face aux revalorisations plus sérieuses du salaire minimum décidées par les gouvernements Espagnol et Britannique, vous dénonciez l'indécente augmentation, sans coup de pouce de 1,2% du SMIC au 1^{er} janvier 2020 décidée par notre gouvernement.

Bien évidemment, nous partageons ce diagnostic et ces propositions, d'où notre surprise de constater que le Conseil Fédéral des Coop'HLM a proposé une revalorisation de salaire inférieure à celle du gouvernement Macron et à l'inflation (+1,5%). Des propositions qui se trouvent donc en contradiction avec vos déclarations et les valeurs dont se prévalent les Coop'HLM.

En réalité, lors des négociations annuelles obligatoires le collège employeur a proposé une augmentation de 0,9% ce qui est inférieur à celle de +1,2% de revalorisation du SMIC par Macron que vous qualifiez vous-même d'indécente.

Suite aux discussions au sein de la commission paritaire le collège employeur a proposé une revalorisation des salaires minimum de 1,2 % pour les catégories A1 à A6 et 0,9% pour les autres catégories. C'est honteux et inacceptable venant de ceux qui prétendent défendre des valeurs, notamment celles qui placent les femmes et les hommes au cœur de l'économie et en constituent la finalité : la personne et l'objet priment sur le capital.

A cela s'ajoute le fait que depuis des années que les organisations syndicales demandent des mesures concrètes en matière d'égalité professionnelle. Nous regrettons de constater, qu'au-delà des discours, les grilles des salaires médians des 2 années précédentes révèlent que non seulement les inégalités ne se réduisent pas mais s'accroissent entre les femmes et les hommes au sein de plusieurs catégories. C'est ainsi que les écarts des salaires médians au détriment des femmes est de 10% en A 1, de 9% en A2 (+1% en 1 an), 4% en A4, 14% en A5 (+7% en 1 an), 12% en A6 (+4% en 1 an), A7 5%, A8 3%.

Dans le même temps nous constatons que la situation financière des Coop'HLM est plutôt positive, tel qu'indiqué dans le rapport d'activité présenté lors de l'Assemblée générale de 2019. Il révèle une augmentation de +8,4% de fonds propres, +14,7% de potentiel financier et + 7,2% de résultat : c'est bien supérieur à l'évolution de la fiche de paie de celles et ceux qui permettent d'atteindre de si bons résultats. Nous vous signalons que d'autres branches professionnelles qui ne se prévalent pas des valeurs de l'économie sociale et solidaire ont revalorisé les minimas au-delà de vos propositions.

C'est d'autant moins acceptable que la suppression du CICE permet aux entreprises de bénéficier de réductions de cotisations patronales de 6% pour les salaires inférieurs à 2,5 X le SMIC, ce qui concerne une majorité des salariés de nos organismes. Les Coop'HLM bénéficient donc de cette économie sans réinvestir dans ces acteurs essentiels que sont ses salariés.

En fait, nous nous trouvons face à quoi ?

- aux déclarations de la Présidente et de valeurs des Coop'HLM dont nous n'avons pas raison de douter de leurs sincérités,
- des directeurs d'organismes qui veulent conserver des marges positives,
- une conviction globale de la part des décideurs (la gouvernance au sens large) que s'il doit y avoir des avancées elles ne peuvent être que générale car ils intègrent totalement le concept de concurrence

Pas très sérieux et c'est même bien plus grave que cela...

En effet, vous comprendrez aisément que cette absence de décisions positives engendre l'écœurement et la démotivation des salariés. Elle concourt à décrédibiliser davantage nos dirigeants, et tout particulièrement les élus vis-à-vis des citoyens d'autant plus lorsqu'il s'agit de responsables qui se déclarent progressistes. Face à cela, il ne faut pas s'étonner de constater l'augmentation de l'abstention lors des élections et la défiance de la population à l'égard de ceux qui ont le pouvoir...

Vous êtes consciente des pertes de pouvoir d'achat subies par les salariés et nous tenons à exprimer notre accord avec ce que vous écrivez « *A un moment où les salariés sont mobilisés contre le projet de « réforme » des retraites que tente d'imposer le gouvernement Il serait utile de lui rappeler qu'une véritable augmentation du SMIC,.... et des salaires en général, apporterait autant de cotisations sociales supplémentaires pour notre système de solidarité et de protection sociale. »*

Nous restons persuadés que cette situation n'est pas tenable et va à l'encontre des principes exprimés dans la convention collective dans laquelle il est écrit dans son préambule : « *La convention collective doit assurer aux salariés quel que soit leur niveau et leur fonction, la sécurité matérielle et morale sans laquelle il ne peut être question d'un travail efficace »*

Nous vous demandons donc de créer les conditions pour rouvrir, dans une posture plus constructive, les négociations annuelles de la branche.

Les Organisations Syndicales ont formulé des propositions de manière unanime en vue d'aboutir à un accord et nous regrettons que du côté employeur il n'y ait pas eu cette même volonté.

Attachés aux valeurs des Coopératives et à l'esprit qui a animé l'élaboration de notre convention collective nous tenons à rappeler également qu'ensemble nous nous sommes engagés à ce que « *L'esprit coopératif se doit de présider à l'élaboration des dispositions de la convention collective qui doit être un instrument d'entente et de solidarité entre ceux qui auront la mission de l'appliquer ».*

Dans l'attente

Bien à vous

Les Organisations Syndicales représentatives de la CPN-CPPNI des Coop'HLM

Jean-Marc CANDILLE et Laurent MELIN représentants de la CFDT

Jocelyne SYLVA-MENDY et Luc SENENTE représentants la CFE-CGC

Monique VERGNES et Daniel BLANC représentants la CGT